



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis



Commune en santé



CHARTRE COMMUNALE

I. Promotion santé Valais a évalué les actions présentées par la commune sur la base des critères suivants:

- a) soutien de l'action par la commune explicite, prouvable, durable et valorisé,
- b) l'action soutenue par la commune est prioritairement à but de promotion de la santé,
- c) chacun des points sous mentionnés bénéficie au minimum d'une action qui réponde à ces critères.

II. Sur la base du «Bilan des mesures » annexé à la charte et ratifié par la commune, Promotion Santé Valais a validé **46** mesures réparties par domaine comme suit :

| | | | |
|------------------------------|-----------|--|----------|
| Politique communale: | 7 | Ecole: | 7 |
| Offres de loisirs: | 13 | Santé au travail: | 4 |
| Famille / Solidarité: | 10 | Espaces publics et infrastructures: | 5 |

III. Promotion santé Valais décide de remettre à la Commune de Riddes les droits d'utilisation du label «Commune en santé», 3 étoiles.

IV. La commune peut utiliser librement le logo «Commune en santé» dans sa communication afin de valoriser toutes les actions citées dans le cadre stricte de l'évaluation effectuée par Promotion Santé Valais.

V. Les droits d'utilisation du label «Commune en santé» sont octroyés gratuitement pour une année, avec renouvellement pour 3 ans, avec renouvellement tacite à l'échéance sur présentation du bilan actualisé.

VI. La médiatisation du lancement du label dans la commune est organisée en collaboration entre les parties, aux frais de Promotion Santé Valais.

VII. Le site www.labelcommunesante.ch fait foi pour indiquer la liste officielle des communes valaisannes labellisées «Commune en santé».

IV. Les droits d'utilisation du label «Commune en santé» sont cédés pour la période 2019-2020-2021.



Jean-Bernard Moix
Directeur

Promotion santé Valais


Delphine Maret Brülhart
Resp. Label Commune en santé

Commune de Riddes


Jean-Michel Gaillard
Président


Steve Bessard
Secrétaire communal